



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Rectorat

Inspection  
Pédagogique  
Régionale

Réf :  
Lettre 2 18-19 NL

Affaire suivie par :

Les IA-IPR de Langues Vivantes  
Etrangères et Régionales

Téléphone :  
05 57 57 38 19

Mél :  
[ludger.herzig@ac-bordeaux.fr](mailto:ludger.herzig@ac-bordeaux.fr)

5, rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

Les Inspecteurs de Langues Vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de langues vivantes  
étrangères et régionales

S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Bordeaux, le 7 septembre 2018

**Objet** : Lettre de rentrée langues vivantes étrangères et régionales

Chères collègues,  
Chers collègues,

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux professeurs de langues qui arrivent dans notre académie et saluons ici l'ensemble des collègues pour leur investissement et le travail auprès de leurs élèves : comme l'an passé, nous mesurons, lors de nos visites en établissement, l'investissement des équipes et la diversité des projets interdisciplinaires et inter-degrés.

Cette année, l'équipe des IA-IPR se renouvelle suite aux départs en retraite de Mme Anne-Marie Bordas, de Mme Letitia Lambert et de M. James Windsor. Nous avons ainsi le plaisir d'accueillir au sein du groupe langues vivantes Mme Florence Estrade, IA-IPR d'anglais et Mme Wenying Yin IA-IPR de chinois dans notre académie.

Nous souhaitons remercier ici les professeurs tuteurs pour la qualité de leur accompagnement des collègues lauréats de concours.

Nous tenons également à réaffirmer toute notre considération pour l'engagement remarquable des professeurs formateurs qui accomplissent à nos côtés un travail d'animation et de formation de haute qualité afin d'accompagner les équipes dans le métier.

La lettre de rentrée vous propose, comme l'an passé, des liens directs pour vous informer sur les différents dossiers de cette année scolaire. Elle sera consultable sur les nouveaux sites de LVER qui seront régulièrement enrichis et mis à jour.

## Table des matières

PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES ET REMUNERATIONS (PPCR).....	3
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 .....	3
I- COLLEGE .....	3
1- RAPPEL DE L'ARRETE DU 16 JUIN 2017 PREVOYANT DES EVOLUTIONS DANS LE DOMAINE DES LANGUES VIVANTES AU COLLEGE.....	3
2- EVALUATIONS DE FIN DE CYCLE.....	4
3- DNB EPREUVE ORALE : CHOIX DE SOUTENIR UNE PARTIE EN LVER.....	4
4- ENCADREMENT DE L'UTILISATION DU TELEPHONE PORTABLE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRES.....	5
5- DEVOIRS FAITS .....	6
II- LYCEE .....	6
1- BILAN DE LA SESSION 2018 DU BACCALAUREAT .....	6
2- REFORME DU LYCEE.....	8
III- CERTIFICATIONS EN ALLEMAND, ANGLAIS ET ESPAGNOL .....	9
IV- SECTIONS DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS).....	9
V- LES LANGUES VIVANTES REGIONALES .....	10
BASQUE.....	10
OCCITAN.....	10
VI- LA SEMAINE DES LANGUES VIVANTES.....	11
VII- L'ANNEE DE L'ALLEMAND .....	11
VIII- JOURNEES DES LANGUES (JDL) CANOPE.....	12
ANNEXE 1 - Tableau des entrées culturelles au programme .....	13
ANNEXE 2 - Ressources en langue vivante pour le collège et le lycée.....	15

## PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES ET REMUNERATIONS (PPCR)

Les nouvelles modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières des enseignants se sont mises en place l'année scolaire dernière.

Les collègues concernés par la campagne d'évaluation 2018-2019 (6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons sous certaines conditions d'ancienneté dans l'échelon) seront prochainement informés via leur adresse mail académique.

Chacun peut néanmoins se renseigner sur l'esprit et les principes généraux du PPCR en consultant les informations disponibles sur le site du ministère (<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>) et notamment la « notice » présentant le déroulement et les enjeux de ce rendez-vous de carrière.

Nous insistons sur l'importance de renseigner régulièrement son parcours professionnel sur le logiciel I-Prof afin de faciliter la constitution, le moment venu, du document de référence pour l'entretien.

Nous suggérons aux collègues concernés par le RDV de carrière de nous envoyer, en amont, leur document de référence, et tout document qu'ils jugeraient opportuns pour témoigner de leur pratique et de leur implication.

### ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

#### I- COLLEGE

Vu les nombreuses questions qui nous sont adressées au sujet de la réforme du collège nous nous permettons de rappeler plusieurs éléments.

##### 1- RAPPEL DE L'ARRETE DU 16 JUIN 2017 PREVOYANT DES EVOLUTIONS DANS LE DOMAINE DES LANGUES VIVANTES AU COLLEGE

« **Art. 5** - Conformément au 1<sup>o</sup> de l'article L. 121-3 du code de l'éducation, un enseignement commun ou un enseignement complémentaire peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré. »

« **Art. 7** - Les enseignements facultatifs peuvent porter sur :

- a) les langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de trois heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième ;
- b) une deuxième langue vivante étrangère, ou régionale, en classe de sixième. Le cas échéant, l'enseignement des deux langues vivantes se fait dans la limite de six heures hebdomadaires ;
- c) un enseignement de langues et cultures européennes, s'appuyant sur l'une des langues vivantes étudiées, dans la limite de deux heures hebdomadaires au cycle 4 ;
- d) les langues et cultures régionales, en classe de sixième et au cycle 4, dans la limite de deux heures hebdomadaires.

Le cas échéant, une dotation horaire spécifique peut être attribuée à cette fin. »

*(Extrait, arrêté du 16 juin 2017, B.O. du 22 juin 2017)*

Nous rappelons ainsi que les enseignements impliquant les langues vivantes sont de deux types :

- **les enseignements « obligatoires »** (enseignement communs de LV1 et LV2 ; enseignements complémentaires dans le cadre des EPI et de l'AP)
- **des enseignements « facultatifs »** pouvant, entre autres, porter sur :
  - o une deuxième LVER en 6<sup>e</sup> (cycle 3)
  - o un enseignement en langues et cultures européennes en cycle 4 (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>)
  - o un enseignement de langues et cultures régionales en 6<sup>e</sup> et en cycle 4 (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>)

**Les choix qui seront faits par les établissements en référence à ces évolutions doivent être guidés par le souci constant de qualité, de cohérence des parcours linguistiques (école → collège → lycée), d'ouverture au plus grand nombre d'élèves sans logique de sélection, d'efficacité des enseignements, et de respect des équilibres entre les langues.**

Nous développons ci-après quelques éléments spécifiques à l'enseignement/apprentissage des langues vivantes étrangères et régionales.

## 2- EVALUATIONS DE FIN DE CYCLE

Depuis la réforme de la scolarité obligatoire, les équipes de langues vivantes positionnent leurs élèves au vu du niveau de compétence acquis en fin de cycle 3 et 4.

Nous vous rappelons que le document unique vous permettant de mettre en relation les niveaux du CECRL et des « niveaux de maîtrise » atteints pour la composante du socle commun "comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale" est disponible sur le site EDUSCOL à l'adresse suivante :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues\\_vivantes/65/9/EV16\\_C3\\_4\\_LV\\_nvo\\_de\\_maitrise\\_V4\\_748659.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/65/9/EV16_C3_4_LV_nvo_de_maitrise_V4_748659.pdf)

En complément, vous trouverez sur le site EDUSCOL plusieurs documents récents présentant, de manière synthétique, les principes généraux pour l'évaluation en langues vivantes, notamment :

- « L'évaluation en langues vivantes : la contribution des langues au SCCC » précisant la place des langues vivantes dans le SCCC, les différents temps de l'évaluation et les principes à retenir pour la réaliser :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues\\_vivantes/87/4/EV16\\_C4\\_LV\\_evaluation\\_LV\\_principes\\_747874.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/87/4/EV16_C4_LV_evaluation_LV_principes_747874.pdf)

- Une série de fiches de synthèse présentant des scénarios d'évaluations inter langues possibles (contribution aux domaines du socle, repères de progressivité, exemples de supports possibles pour l'entraînement et l'évaluation) :

<http://eduscol.education.fr/cid114602/l-evaluation-du-socle-en-lve.html#lien1>

Pour mémoire, les objectifs visés en fin de cycle sont les suivants :

- Il s'agit **[en fin de cycle 3]** pour tous les élèves d'**atteindre au moins le niveau A1 du CECRL** dans les cinq activités langagières.  
(Extrait programme cycle 3)
- Pour la **LV1, en fin de cycle 4, tous les élèves doivent avoir au moins atteint le niveau A2 dans les cinq activités langagières. Les activités proposées permettent aux élèves d'atteindre le niveau B1 dans plusieurs activités langagières.**
- Pour la **LV2, le niveau A2 du CECRL dans au moins deux activités langagières.**

(Extrait programme cycle 4)

Nous souhaitons ici de nouveau insister sur le fait qu'il s'agit là de **niveaux « planchers »** qui ne sauraient en aucun cas constituer un horizon d'apprentissage. En ce sens, les activités et les documents proposés doivent permettre d'entraîner le plus grand nombre possible d'élèves au niveau le plus élevé possible. Il s'agit là non seulement de respecter la loi (*Code de l'éducation, Art. D. 332-2*), mais aussi de nourrir culturellement et linguistiquement nos élèves et d'ouvrir pour les professeurs un espace de différenciation des apprentissages fécond.

« Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation générale qui lui permet d'acquérir, **au meilleur niveau de maîtrise possible**, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini en application de l'article L. 122-1-1 et dont l'acquisition a commencé dès le début de la scolarité obligatoire ». (*Code de l'éducation, Art. D. 332-2*)

## 3- DNB EPREUVE ORALE : CHOIX DE SOUTENIR UNE PARTIE EN LVER

Ce point fait régulièrement l'objet d'interrogations de la part des équipes. A ce titre, la note de service du 22/12/2017 ( [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=122780](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=122780)) est très claire et prévoit la possibilité de soutenir une partie de l'oral du DNB en langue vivante étrangère ou régionale.

Nous mettons ci-après les extraits significatifs de cette note et soulignons en caractère gras les points liés aux LVER.

## « 2.2 - Nature de l'épreuve

(...) **Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère ou régionale, dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement.**

**Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, il est recommandé qu'il puisse la valoriser dans son exposé."**

### 2.4.2 - Choix du sujet ou du projet présenté

Le choix du sujet ou du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève, selon les modalités fixées par le conseil d'administration. Ce choix précise l'intitulé et le contenu du sujet ou du projet présenté. Il mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées. **Le candidat fait également savoir s'il souhaite présenter son exposé en équipe (auquel cas les noms des coéquipiers sont mentionnés) ou s'il souhaite effectuer une partie de sa présentation dans une langue vivante étrangère ou régionale qui est alors précisée (...)**

### 2.4.3 - Le jury de l'épreuve orale

Le chef d'établissement établit la composition des jurys. Il tient compte, pour ce faire, des dominantes des sujets présentés. L'établissement suscite autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans ses jurys. Chaque jury est constitué d'au moins deux professeurs. **Pour les candidats qui souhaitent effectuer une partie de leur prestation dans une langue vivante étrangère ou régionale, le chef d'établissement s'assure de la participation au jury d'un enseignant de la langue concernée.**

Le chef d'établissement transmet aux membres du jury, au moins dix jours ouvrés avant l'épreuve orale, une liste des candidats avec la date et l'horaire de leur épreuve. Cette liste précise aussi, pour chaque candidat évalué, l'intitulé et le contenu du sujet présenté. Elle mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées. **La liste précise aussi, lorsque tel est le cas, le nom de tous les candidats qui se présentent conjointement ainsi que la langue retenue dans le cas d'un exposé intégrant l'usage d'une langue vivante étrangère ou régionale (...)**

**Dans le cas d'une prestation en langue étrangère ou régionale, qu'elle soit faite pendant l'exposé ou pendant l'entretien, celle-ci ne doit pas excéder cinq minutes au total. Dans son évaluation, le jury valorise cette prestation, dès lors qu'un niveau satisfaisant de maîtrise de la langue concernée est atteint par le candidat.**

Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, le jury veille à interroger le candidat sur cette expérience pour en souligner les acquis."

La note de service propose une "grille indicative de critères d'évaluation de l'épreuve orale de soutenance". Parmi ces critères, le professeur de LVER retrouvera les critères d'évaluations qui lui sont connus, notamment :

#### **Maîtrise de l'expression orale: (...)**

- s'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire ;
- participer de façon constructive à des échanges oraux ;
- mobiliser à bon escient ses connaissances lexicales, culturelles, grammaticales pour produire un texte oral sur des sujets variés en langue étrangère ou régionale ;
- développer des stratégies pour surmonter un manque lexical lors d'une prise de parole, autocorriger et reformuler pour se faire comprendre."

## 4- [ENCADREMENT DE L'UTILISATION DU TELEPHONE PORTABLE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRES](#)

La loi n° 2018-698 du 3 août 2018 est applicable à la rentrée 2018. Elle interdit l'usage par les élèves d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques dans les écoles

primaires et les collègues ainsi que pendant les activités liées à l'enseignement qui se déroulent à l'extérieur de leur enceinte.

Cependant, **des exceptions notamment pour les usages pédagogiques de ces équipements peuvent être prévues dans le règlement intérieur de chaque école ou collège.**

Dans les lycées, le règlement intérieur peut interdire l'utilisation par un élève du téléphone portable dans tout ou partie de l'enceinte de l'établissement ainsi que pendant les activités se déroulant à l'extérieur de celle-ci.

Ainsi, nous engageons les équipes, lors de la révision du règlement intérieur, à échanger ensemble afin d'anticiper les usages pédagogiques pertinents qui peuvent être faits des téléphones mobiles et autres équipements dans le cadre de l'apprentissage et du développement des compétences en LVER (notion de BYOD).

Nous conseillons aux professeurs, outre l'abonnement à la lettre édu-num (<http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/enseigner/ressources-et-usages-numeriques/la-lettre-edu-num.html>) de **consulter le guide des projets pédagogiques s'appuyant sur le BYOD/AVEC** disponible ici : <http://eduscol.education.fr/cid128686/guide-des-projets-pedagogiques-s-appuyant-sur-le-byod-avec.html>

## 5- DEVOIRS FAITS

En collège, le dispositif « Devoirs faits » est proposé pour la seconde année aux élèves qui le souhaitent. Ce dispositif correspond à une réelle et importante attente tout en contribuant à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter à leurs enfants. Nombre d'entre vous encadrent des séances ou participent à l'organisation de ce dispositif et nous vous en remercions grandement.

Au-delà des encadrants des élèves volontaires, la réussite de cette action nécessite une réflexion collective de l'ensemble de l'équipe pédagogique de chaque classe et une concertation sur les objectifs et les modalités :

- Quels sont les objectifs du travail à la maison ?
- En quoi le travail à la maison complète-t-il les apprentissages réalisés en classe ?
- Quelle(s) compétence(s) vise-t-il à développer ?
- En quoi consiste ce travail à la maison ?
- Quelles ressources documentaires nécessite-t-il éventuellement ?
- Quelle est sa fréquence ?
- Quelle gradation dans la charge de travail de la 6e à la 3e ?
- Comment développe-t-on l'autonomie des élèves ?

L'efficacité du dispositif nécessite aussi que les personnes qui encadrent les collégiens connaissent les attentes de chaque enseignant. Ceci peut passer par des actions simples à mettre en œuvre :

- montrer et expliquer aux encadrants un ou deux exemples d'évaluation sommative que vous proposez à vos élèves ;
- leur communiquer les fiches méthode que vous fournissez aux collégiens ;
- leur indiquer les ressources que vous préconisez à vos classes.

Si vous n'intervenez pas dans le dispositif « devoirs faits » nous vous encourageons à assister à une ou des séances de « Devoirs faits » afin de mieux comprendre comment les élèves qui vous sont confiés apprennent/travaillent. Ces observations nourriront la réflexion de l'équipe pédagogique.

## II- LYCEE

Il est rappelé que le programme d'enseignement des langues vivantes en classe de seconde générale et technologique (B.O. spécial n° 4 du 29 avril 2010) est toujours en vigueur à la rentrée 2018.

Le programme d'enseignement de langues vivantes du cycle terminal pour les séries générales et technologiques (B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010) s'appliquera cette année encore aux classes de première et de terminale, et en 2019-2020 aux seules classes de terminal.

### 1- BILAN DE LA SESSION 2018 DU BACCALAUREAT

Nous remercions l'ensemble des collègues qui se sont investis dans la confection de sujets, l'organisation des épreuves, la correction, les interrogations, les commissions d'harmonisation et les jurys. Ce travail de qualité a été le garant du bon déroulement global des épreuves.

Néanmoins, de manière marginale, nous regrettons que des dysfonctionnements persistent encore, tant sur les épreuves en cours d'année que sur le contrôle terminal.

Nous vous rappelons que le non-respect des modalités d'examen telles que définies réglementairement est susceptible de faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif.  
La connaissance et le respect absolu de la réglementation et des référentiels en vigueur s'imposent ainsi à tous les examinateurs et correcteurs.

Plus précisément :

La note de service 14-003 du 13 janvier 2014 publiée au Bulletin officiel n° 4 du 23 janvier 2014 et relative aux épreuves en cours d'année d'évaluation de l'expression orale pour les séries générales et technologiques (hors séries L, STAV, hôtellerie et TMD), dispose que " *Le candidat tire au sort une des quatre notions du programme étudiées dans l'année. Après 10 minutes de préparation, il dispose d'abord de 5 minutes pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par le professeur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. La phase d'interaction n'excède pas 5 minutes. Pour chaque candidat, le professeur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée.*"  
([http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=76422](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=76422) )

**Toutes les équipes** ont donc l'obligation de respecter ce cadrage national sous peine de rompre l'équité entre les candidats.

Nous insistons sur un point sur lequel aucune équipe ne saurait transiger : **les quatre notions doivent être travaillées sur l'année de terminale.** La programmation du cycle terminal élaborée par les équipes de langues doit tenir compte de ce point réglementaire.

➤ *Charte de déontologie*

La charte de déontologie garantit les principes de neutralité, de probité, de confidentialité, ainsi que celui de l'égalité de traitement des candidats.

Les examinateurs doivent en prendre connaissance.

Ainsi, conformément à la charte de déontologie et aux modalités d'examens en langues vivantes, un examinateur ne saurait interrompre un candidat lors de la phase d'expression orale en continu, commenter la performance du candidat en sa présence, lui indiquer sa note ou mettre un terme à sa prestation avant la fin du temps réglementaire si celui-ci n'a pas terminé de parler. Consulter le texte du B.O du 12 avril 2012, disponible sur [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59817](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59817).

Nous avons eu cette année encore plusieurs signalements d'enfreinte à cette charte. Nous ne pouvons que le déplorer.

➤ *ECA : choix du document support d'évaluation de la compréhension orale*

Le document support d'évaluation pour la compréhension de l'oral doit être choisi en fonction des notions du programme.

Le B.O. n° 4 du 23 janvier 2014 dispose : « *Cette évaluation a lieu dans le cadre habituel de formation de l'élève. Elle est annoncée aux élèves. Les enseignants l'organisent à partir du mois de février de l'année de terminale au moyen de supports, audio ou vidéo, qu'ils sélectionnent en fonction des équipements disponibles dans les lycées et des apprentissages effectués par les élèves. Elle s'appuie sur un document inconnu des élèves mais lié aux notions du programme.*

*Il pourra s'agir de monologues, de dialogues, de discours, de discussions, d'extraits d'émissions de radio, de documentaires, de films, de journaux télévisés. Sont exclus les enregistrements issus de manuels ou de documents conçus pour être lus. La durée de l'enregistrement n'excédera pas une minute trente ».*

Il est à noter qu'une aide lexicale ne saurait être donnée aux candidats. Seul le titre du support leur est indiqué. (voir B.O. n° 4 du 23 janvier 2014).

➤ *Epreuves finales : cas de l'absence de documents*

Le B.O. n°43 du 21 novembre 2013 et le B.O. n°4 du 23 janvier 2014 précisent que « *si les candidats ne présentent aucun document, l'examinateur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats deux documents entre lesquels il leur demande de choisir* ».

Il est donc recommandé aux examinateurs de prévoir quelques documents liés aux notions du programme afin de parer à l'éventualité d'une absence de document de la part du candidat. L'évaluation se fera de manière réglementaire, en utilisant la grille d'évaluation appropriée.

➤ *Documents à fournir par les candidats de la série L lors de l'épreuve d'expression orale (LVO).*

Le B.O. n° 43 du 21 novembre 2013 relatif aux épreuves de langues applicables à la série L précise que « *Le candidat présente à l'examineur les documents qui ont illustré les quatre notions du programme étudiées dans l'année. L'examineur choisit l'une de ces notions. Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 10 minutes maximum pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.* »

Ainsi, les candidats de la série L, pour l'épreuve de langue vivante obligatoire, doivent venir avec les documents étudiés pendant l'année, et non avec la liste de ces documents. On ne saurait donc exiger du candidat qu'il fournisse la liste des documents étudiés.

C'est en s'appuyant sur les documents en lien avec la notion choisie par l'examineur que le candidat fera une présentation globale et problématisée de la notion.

Par ailleurs, le même BO rappelle que « *dans les épreuves où les candidats apportent des documents, ils fournissent deux exemplaires. A l'exception des candidats individuels ou en établissements privés hors contrat ou encore des candidats ayant choisi au baccalauréat une langue vivante ne correspondant pas à un enseignement suivi dans leur établissement, l'ensemble de ces documents fait l'objet d'une validation préalable du chef de l'établissement ou par délégation de l'enseignant du candidat* ».

Le candidat conserve ainsi au cours de sa préparation et de l'épreuve un jeu des documents étudiés et peut se référer à tout ou partie de ces documents pour illustrer la notion. En aucun cas cette épreuve ne saurait s'apparenter à une explication de texte : l'examineur ne saurait donc interroger un élève sur le contenu détaillé d'un texte ou exiger une explication de texte.

N'hésitez pas à vous référer à l'ensemble des textes qui régissent les examens sur les sites du MEN : <http://eduscol.education.fr/cid60505/les-modalites-des-epreuves-delangues-vivantes.html#lien4>, ainsi qu'à la FAQ qui a été réactualisée en février 2014 : ([http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ressources\\_d\\_accompagnement/56/3/FAQ\\_LV\\_05032013\\_24756\\_3.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ressources_d_accompagnement/56/3/FAQ_LV_05032013_24756_3.pdf))

➤ *ECA : calendrier des épreuves en cours d'année*

Concernant les épreuves en cours d'année, le Bulletin Officiel n° 4 du 23 janvier 2014 ([http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=30420](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=30420)) précise que les enseignants organisent l'évaluation de la compréhension de l'oral et celle de l'expression orale à partir du mois de février de l'année de terminale.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de rester vigilants quant au **calendrier académique** des ECA qui sera communiqué aux établissements.

➤ *ECA : Banque de supports*

Depuis la rentrée 2014, la DEC met en place une banque de supports pour certaines langues (anglais, espagnol, allemand). Ces supports sont **uniquement** destinés à l'évaluation de la compréhension de l'oral dans le cadre des ECA.

Cette banque sera reconduite cette année encore et partiellement renouvelée, toujours et exclusivement dans une logique d'accompagnement des professeurs rencontrant des difficultés dans l'élaboration des supports.

Rappelons en effet que les épreuves de compréhension de l'oral doivent permettre de mesurer les compétences acquises par les élèves, à un moment précis de l'année et que, par conséquent, le choix du support relève de la seule responsabilité des enseignants de l'établissement.

## 2- REFORME DU LYCEE

➤ *Organisation des enseignements du Lycée / baccalauréat général et technologique session 2021*

Le décret et les arrêtés du 16 juillet 2018 modifient les dispositions relatives à l'examen et aux enseignements qui conduisent aux baccalauréats général et technologique. Ils prévoient notamment que :

- l'examen du baccalauréat général ne fait plus référence à des séries ; celui-ci évaluera désormais les « **enseignements communs** », les « **enseignements de spécialité** » choisis par l'élève et, le cas échéant, des « **enseignements optionnels** »

- les épreuves des baccalauréats général et technologique comporteront, outre une épreuve anticipée écrite et orale de français en classe de première, quatre épreuves en classe de terminale : deux portant sur les enseignements de spécialité, une épreuve de philosophie, et une épreuve orale terminale
- une part de contrôle continu est également introduite dans l'évaluation des enseignements pour la délivrance du baccalauréat.

➤ *Ainsi pour les LVER en voie générale :*

- **Les volumes horaires en « enseignement commun » restent inchangés** (5h30 globalisées LVA et LVB en 2<sup>nde</sup>, 4h30 globalisées LVA et LVB en 1<sup>ère</sup>, 4h globalisées LVA et LVB en Tle)
- **Un « enseignement de spécialité » est introduit : « Langues, littératures et cultures étrangères »** (« LLCE » – 3h en 1<sup>o</sup> et 6h en Tle).
- Un enseignement optionnel est confirmé : LVC (3h)

➤ *Pour les LVER en voie technologique :*

- **Les volumes horaires en « enseignement commun » restent inchangés** (LVA+LVB + ETLVA : 4 heures dont 1 heure d'ETLV pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de Langue vivante)
- Un enseignement optionnel pour la série SHTR uniquement est introduit : LVC (3h)

Précisons très clairement que, tant en général qu'en technologique, **la LVB ou la LVC peuvent être étrangères ou régionales.**

Une partie conséquente des formations à public désigné cette année sera spécifiquement orientée à destination des équipes des lycées afin de les accompagner dans l'appropriation de ces changements.

Infographie sur les nouvelles modalités baccalauréat disponible ici :

<http://www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaureat-2021-tremplin-pour-reussite.html>

### III- CERTIFICATIONS EN ALLEMAND, ANGLAIS ET ESPAGNOL

Le public cible et les modalités de passation des certifications ne sont pas les mêmes dans les trois langues. Elles sont proposées aux élèves volontaires des niveaux suivants :

- Allemand : tous les élèves des classes de troisième, de seconde des LGT et de **deuxième année** des LP ;

Les nouveaux établissements souhaitant proposer la certification en allemand à leurs élèves sont priés de prendre l'attache de M. Ludger HERZIG, IA-IPR d'allemand ([Ludger.Herzig@ac-bordeaux.fr](mailto:Ludger.Herzig@ac-bordeaux.fr)) **avant le 20 septembre 2018.**

- Anglais : élèves de classe de seconde des sections européennes d'anglais des LGT et des LP ;
- Espagnol : élèves de classe de seconde des sections européennes d'espagnol des lycées généraux et technologiques et des sections européennes d'espagnol de **deuxième année** des lycées professionnels.

Nous vous rappelons que la certification est l'un des piliers des classes SELO définies dans la charte académique de ces sections.

Pour le bon déroulement des épreuves, il est indispensable que deux enseignants au moins au sein des équipes d'anglais et d'espagnol et le(s) professeur(s) d'allemand soient habilités à faire passer cet examen et aient pour cela suivi le séminaire académique de formation organisé tous les ans pour chacune des langues concernées. Merci de vous signaler aux corps d'inspection et à votre chef d'établissement pour être inscrit à la formation.

### IV- SECTIONS DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)

Les référentiels des différentes sections de technicien supérieur sont à consulter à l'adresse : <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>. Le respect de ces textes s'impose à tous les examinateurs. Les recommandations des IA-IPR peuvent être consultées sur les sites des langues vivantes.

Nous vous rappelons que **les supports des épreuves orales des sessions antérieures ne doivent en aucun cas être utilisés en entraînement** puisque ces bases de supports ne sont pas renouvelées en totalité.

Un point de vigilance est à observer concernant certaines spécialités (industrielles ET tertiaires) qui comprennent une épreuve de communication professionnelle ou une épreuve de synthèse en **français et langue étrangère** en plus de l'épreuve des langues vivantes (ou de l'anglais). Par ailleurs, pour certaines spécialités de BTS

industriel, l'épreuve d'expression orale peut être associée à l'épreuve en français en lien avec le stage et exige du candidat de proposer des documents authentiques en langue étrangère ; il n'est pas précisé dans les référentiels que le professeur doit valider les documents. C'est de la responsabilité du candidat de les annexer à son rapport à la date fixée. En revanche, il est indispensable de former les étudiants à la recherche documentaire et de les guider dans la recherche et le choix des documents.

Nous attirons votre attention sur le fait que la dernière session d'évaluation en BTS Négociation et Relation Client (NRC), Assistant de Manager (AM) et Assistant de Gestion PME et PMI à référentiel commun européen (AG-PME PMI) aura lieu en 2019. Ces spécialités sont remplacées par Négociation et Digitalisation de la Relation Client, Support à l'Action Managériale, et Gestion de la PME respectivement. Les référentiels se trouvent à l'adresse citée supra.

Tout en satisfaisant les besoins spécifiques à l'utilisation de la langue vivante dans l'exercice du métier, l'enseignant en STS doit développer une **pédagogie qui tienne compte de la diversité des publics** et qui sache valoriser les compétences des bacheliers professionnels qui, de plus en plus, intègrent des STS.

Dans de nombreuses sections, les enseignants de langues vivantes assurent également le suivi des stages, en particulier à l'étranger, et permettent ainsi aux étudiants d'enrichir leur parcours d'une expérience de mobilité internationale. Vous pouvez formaliser les compétences acquises par vos étudiants grâce aux dispositifs EUROPASS et EUROPRO :

<http://www.agence-erasmus.fr/page/europass>  
<https://europass.cedefop.europa.eu/fr>

## V- LES LANGUES VIVANTES REGIONALES

### BASQUE

#### *Evaluations B2*

Pour la troisième année consécutive une évaluation de niveau B2 a été menée dans les classes de troisième bilingue des trois filières d'enseignement (public, privé catholique, privé associatif). Le nombre total d'élèves ayant participé est de 588 (207 public, 197 privé catholique, 184 privé associatif).

Les résultats bruts donnent pour les trois filières un taux de réussite de 88% (85.3% en 2106).

100% pour les élèves de la filière privée associative (99.3% en 2016)

85.8% pour les élèves de la filière privée catholique (84.3% en 2016)

79.7% pour les élèves de la filière publique (75.5% en 2016)

L'évaluation est basée sur les 5 compétences du CECRL mais avec un poids plus important pour les compétences de compréhension et d'expression orales : compréhension de l'oral (2 exercices), expression orale en continue (2 exercices) et interaction orale (1 exercice). L'expression écrite et la compréhension de l'écrit se sont vues évaluées par un exercice chacune. Les modalités d'obtention du certificat B2 délivré par le rectorat sont les suivantes : au moins 12/20 de moyenne générale avec au moins 12/20 dans trois des cinq compétences.

Les élèves ayant échoués se voient remettre une attestation de niveau B1. L'évaluation est reconduite en 2019.

#### *Nouveautés brevet*

En application de la circulaire 2017/072, en 2018, et pour la première fois, les sujets d'Histoire-Géographie et de Mathématiques ont été traduits en basque pour les épreuves terminales du DNB.

Des consignes claires seront données par la DEC pour la session 2019 afin que tous les élèves composent dans les mêmes conditions.

#### *Réforme du baccalauréat 2021*

Cf. [supra](#)

### OCCITAN

Au niveau national, l'occitan participe aux réformes des enseignements et des évaluations. Ce sera la seconde année de mise en œuvre du PPCR. La DRH vient de l'annoncer, j'aurai donc le plaisir de venir inspecter sept d'entre vous dans ce cadre-là.

Cette année, il n'y aura pas de poste à l'agrégation externe de langues de France, option occitan.

Au niveau académique, pour l'occitan, c'est la première année de mise en œuvre de la convention académique de développement de l'enseignement de l'occitan et en occitan signée par M. le recteur en déclinaison de l'accord-cadre signé par Mme la ministre à Toulouse pour les deux régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

Cette convention prévoit un lien très fort avec les collectivités territoriales et un calendrier précis de réunions départementales et académiques : une réunion départementale dans chaque département, puis un comité de pilotage académique avant le CALR, deux fois dans l'année. Vous avez pu bénéficier de l'aide des collectivités pour certains de vos projets.

Je rappelle trois dispositifs qui peuvent intéresser nos collègues :

D'abord la certification complémentaire, dispositif académique qui permet d'enseigner une DNL en occitan ;

Ensuite le DCL, diplôme de compétence en langue, qui est une certification nationale et évalue un niveau de A2 à B1 ;

Enfin les dispositifs de congés formation et de congé reconversion qui, en bénéficiant d'une aide sous la forme d'une bourse de l'office public de la langue occitane, permettent à nos collègues non occitanophones de se former à cette langue afin de pouvoir l'enseigner.

Je ne peux que vous inciter également à vous inscrire au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA). C'est un diplôme nécessaire pour assurer des missions pédagogiques et didactiques de formation. Nous avons eu une réussite en occitan l'année dernière.

Je rappelle que nous manquons d'enseignants d'occitan, surtout dans le premier degré : sur les dix-sept postes mis au concours spécial de recrutement de professeur des écoles en occitan, seuls quatre ont été pourvus.

Il nous faut inciter nos élèves de terminale à s'inscrire dans les dispositifs universitaires de formation à l'occitan à Pau ou à Bordeaux pour le moment.

Quelques éléments chiffrés :

En 2018,

3428 élèves ont étudié l'occitan dans le premier degré (hors bilingues) ;

2527 étaient élèves dans les filières bilingues (contre 2307 en 2017) ;

2732 ont étudié l'occitan dans le second degré ;

156 candidats ont présenté une épreuve d'occitan au baccalauréat (contre 140 en 2017) ;

16 candidats ont passé le DCL occitan ;

4 candidats ont obtenu le CRPE spécial (pour 17 postes)

1 candidat a obtenu le CAFFA avec l'option occitan.

Un dossier va nous occuper pour les mois à venir, monsieur le ministre en a parlé, il s'agit de la fusion des académies. Les anciennes académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers vont fusionner. Pour l'enseignement de l'occitan, ce sera un nouvel espace.

## VI- LA SEMAINE DES LANGUES VIVANTES

La quatrième édition de la Semaine des langues vivantes aura lieu en mai 2019. La semaine des langues vivantes a pour vocation de mettre en lumière les langues et la diversité linguistique dans les écoles et les établissements.

Nous vous invitons à consulter d'ores et déjà le site Eduscol (<http://eduscol.education.fr/cid93738/premiere-edition-nationale-de-la-semaine-des-langues.html#lien3>) qui vous propose un guide académique et de nombreuses pistes pour préparer cet événement.

Nous souhaiterions pouvoir cette année davantage travailler dans la continuité et recenser au fil de l'année les projets inter-langues, inter-degrés et interdisciplinaires que vous souhaiteriez valoriser et que nous pourrions mettre en lumière, afin que les travaux des élèves puissent recevoir une audience et une reconnaissance.

## VII- L'ANNEE DE L'ALLEMAND

Dans la continuité de la rencontre des ministres de l'éducation des länder et des recteurs d'académie à Hambourg le 11 juin dernier, M. le Recteur a décidé de déclarer l'année scolaire 2018-2019 « Année de l'allemand dans l'académie de Bordeaux ». Il s'agira de mettre en valeur, tout au long de l'année, les relations avec les pays de langue allemande et l'apprentissage de la langue allemande qu'il conviendra de continuer à développer. Un courrier précisant l'organisation des manifestations prévues dans ce cadre a été adressé aux chefs d'établissement.

## VIII- JOURNEES DES LANGUES (JDL) CANOPE

L'inspection pédagogique s'associera, comme les années précédentes, avec le réseau CANOPE pour proposer aux enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés des journées thématiques en lien avec les besoins pédagogiques et didactiques des professeurs de langues vivantes et régionales.

Vous serez ultérieurement informés des dates et thématiques de ces journées selon vos départements d'exercice.

<https://www.reseau-canope.fr/nous-trouver/academie/Bordeaux.html>

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et de votre engagement au service de la réussite de tous nos élèves et vous souhaitons une excellente année scolaire.

### *L'inspection pédagogique régionale*

**Allemand** : Rémy CORTELL (Lycées professionnels, en résidence dans l'académie de Créteil), Ludger HERZIG, coordonnateur Langues Vivantes

**Anglais** : Florence ESTRADE, Sue GALAND, Valérie NOUASRIA, Pierre POTTEZ (Lycées professionnels), Hélène ROCHARD,

**Arabe** : Ali MOUHOU, en résidence dans l'académie de Versailles

**Basque** : Jakes SARRAILLET

**Chinois** : Wenying YIN-LEFEBVRE

**Espagnol** : Sylvie BAUDEQUIN, Linda DUPUY, Nicolas GODBERT, Elsa BANCEL (Lycées professionnels, en résidence dans l'académie de Toulouse)

**Hébreu** : en attente de nomination

**Italien** : Véronique CARAYON

**Occitan** : Pascal SARPOULET

**Portugais** : Olinda PIRES TAVARES, en résidence dans l'académie de Paris

**Russe** : Christina AGUIBETOV, en résidence dans l'académie de Versailles

ANNEXE 1 - Tableau des entrées culturelles au programme

	Entrées	Notions / champs lexicaux
CYCLE 2	L'enfant	<p>Soi, le corps, les vêtements                      La famille                      L'organisation de la journée                      Les habitudes de l'enfant                      Les trajets quotidiens de l'enfant                      Les usages dans les relations à l'école                      Le temps, les grandes périodes de l'année, de la vie                      Sensations, goûts et sentiments                      Éléments de description physique et morale</p>
	La classe	<p>L'alphabet                      Les nombres                      Les repères temporels                      Climat et météo                      Les rituels                      Les règles et règlements dans la classe                      Les activités scolaires                      Le sport                      Les loisirs artistiques                      L'amitié</p>
	L'univers enfantin	<p>La maison, l'environnement immédiat et concret                      La vie quotidienne, les commerces, les lieux publics                      L'environnement géographique ou culturel proche                      Les animaux                      Les contes et légendes                      Les monstres, fées et autres références culturelles de la littérature enfantine                      Les comptines, les chansons                      La littérature enfantine                      Quelques villes, campagnes et paysages typiques                      Les drapeaux et monnaies                      Les grandes fêtes et coutumes                      Les recettes</p>
CYCLE 3	La personne et la vie quotidienne	<p>Le corps humain, les vêtements, les modes de vie                      Le portrait physique et moral                      L'environnement urbain</p>
	Des repères géographiques, historiques et culturels dans la langue étudiée	<p>Leur situation géographique                      Les caractéristiques physiques et repères culturels                      Quelques figures historiques, contemporaines                      Quelques grandes pages d'histoire spécifiques de l'aire étudiée</p>
	L'imaginaire	<p>Littérature de jeunesse                      - Contes, mythes et légendes du pays ;                      - Héros et personnages de fiction, de BD, de séries et de cinéma</p>
CYCLE 4	Langages	<p>Codes socio-culturels et dimensions géographiques et historiques                      Graphiques, schémas, cartes, logos, tableaux                      Media, modes de communication, réseaux sociaux, publicité</p>

		Extraits de manuels scolaires de pays de la langue cible Langages artistiques : peinture, musique et chansons, poésie, cinéma et théâtre, littérature, BD, science-fiction Représentations de sculptures, tableaux, œuvres architecturales, monuments
	<b>École et société</b>	Comparaison des systèmes scolaires. Activités scolaires et extra scolaires. Découverte du monde du travail. Fiches métier.
	<b>Voyages et migrations</b>	Voyages scolaires, touristiques. Exil, migration et émigration. L'imaginaire, le rêve, le fantastique.
	<b>Rencontres avec d'autres cultures</b>	Rencontres avec d'autres cultures Repères historiques et géographiques Patrimoine historique et architectural Inclusion et exclusion
<b>CLASSE DE SECONDE</b>	<b>L'art de vivre ensemble</b>	Notions : - Mémoire : héritage et rupture - Sentiment d'appartenance : singularités et solidarités - Visions d'avenir : créations et adaptations
<b>CYCLE TERMINAL (1° / Tle)</b>	<b>Gestes fondateurs et mondes en mouvement</b>	Notions : - Mythes et héros - Espaces et échanges - Lieux et forme du pouvoir - L'idée de progrès

## ANNEXE 2 - Ressources en langue vivante pour le collège et le lycée

Nous vous rappelons que de nombreuses ressources sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre des nouveaux programmes des cycles 3 et 4, ou dans la construction des séquences au lycée. Parmi celles-ci :

- Ressources d'accompagnement des nouveaux programmes, site Eduscol, <http://eduscol.education.fr/cid100364/ressources-pour-les-langues-vivantes-aux-cycles-4.html>. Ces ressources se déclinent en quatre grands dossiers :
  - Créer un environnement propice à l'apprentissage
  - Élaborer une progression cohérente (avec déclinaisons linguistiques par langues)
  - Ancrer l'apprentissage dans la culture (avec déclinaisons culturelles par langues)
  - Croiser les enseignements et les pratiquesUn glossaire des principaux termes de didactique des langues est également disponible
- Enseigner les langues vivantes, site Eduscol, <http://eduscol.education.fr/pid31432/enseigner-les-langues-vivantes.html>
- Portail Éduthèque offre l'accès à des ressources authentiques en langues vivantes étrangères. Construit pour les enseignants, il rassemble des ressources pédagogiques s'appuyant sur des grands établissements publics à caractère culturel et scientifique. Il contribue aussi à développer le projet de service public du numérique éducatif et permet également de donner accès aux ressources aux élèves préalablement identifiés. <http://www.edutheque.fr/thematiques/cultures-et-langues.html>
- Dans la continuité de *English for Schools*, <http://teachers.englishforschools.fr/>, le Cned propose également une nouvelle offre, *Deutsch für Schulen*, <http://www.deutschfurschulen.fr/>, pour faciliter l'apprentissage de l'allemand.
- S'agissant plus particulièrement de l'enseignement des langues et cultures régionales, la réforme du collège pose un cadre général qui diversifie les modalités d'accès à ces langues pour les élèves ; sans supprimer aucune des possibilités existantes à ce jour, elle offre ainsi un panel plus large et plus souple pour apprendre une langue régionale. Les sites partenaires du Capoc <http://capoc.crdp-aquitaine.fr> et de l'institut culturel basque <http://www.eke.eus/fr> ont pour mission d'accompagner les professeurs de LVR.
- Le portail Eduscol consacré aux langues vivantes est régulièrement enrichi. Nous vous invitons à le consulter régulièrement. <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>
- La nouvelle Banque de Ressources Numériques pour l'Éducation, <http://ecolenumerique.education.gouv.fr/brne/>, est désormais déployée depuis un an. Vous y trouverez des contenus et services associés, qui couvrent les cycles 3 et 4 pour 5 enseignements disciplinaires (Français, Mathématiques, Histoire Géographie, Langues vivantes étrangères). Pour les langues vivantes, actuellement sont disponibles l'anglais cycles 3 et 4, et l'allemand cycle 4. Il vous faudra donner votre adresse mail académique, et le RNE de votre collège.
- Usages des équipements individuels mobiles (EIM), <http://eduscol.education.fr/pid35147/fiches-usages-des-equipements-mobiles.html>. Une série de fiches "usages des équipements individuels en cycles 3 et 4" viennent d'être publiées sur Eduscol. A l'origine de ce projet, la volonté d'identifier et de décrire de façon simple des usages emblématiques des EIM organisés par type d'activités. La page du site rassemble des productions des académies autour de ce thème pour les mutualiser, les présenter selon un modèle transposable à d'autres thématiques d'usages (ressources, ENT, ...) . Les exemples donnés sont issus de plusieurs disciplines mais proposent des adaptations de la même activité dans d'autres champs..
- Le site de la Clé des langues, fruit d'une collaboration entre la DGESCO et l'ENS de Lyon, propose également d'utiles ressources pour la mise en œuvre des programmes. <http://cle.ens-lyon.fr/>
- La plateforme ERSILA, <http://www.ersilia.fr>, fruit d'un partenariat interministériel, accessible à tous les enseignants, sur inscription, à l'aide de leur adresse mail académique et à leurs élèves, ainsi qu'à des artistes invités. Les professeurs peuvent ainsi disposer de ressources photographiques et textuelles regroupées autour de thématiques, et permettant de développer l'éducation à l'image.

N'hésitez pas par ailleurs à vous abonner à la lettre Edu\_Num Langues vivantes afin d'être tenus informés des nouveautés dans le champ des *Tice* - <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/edunum>

Nous vous rappelons que la DAREIC (Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération) vous accompagne dans la mise en place de vos projets liés à l'international. Vous pouvez là encore vous abonner à la lettre mensuelle diffusée par la délégation pour vous tenir informés des actions menées et différents programmes susceptibles de vous intéresser.  
<http://www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html>

L'Inspecteur d'Académie-  
Inspecteur Pédagogique Régional



Ludger HERZIG